

SEANCE DU 24 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 17 juin 2026, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

Présents : M. VERNOUX Bertrand – M. GAULIN Christian – Mme PACCAUD Christine – Mme LOURD Mathilde – M. BERRY David, Maires – Adjoints, Mme DESBROSSES Marie-Claire – M. ROUSSEAU Jean-Philippe – M. MONTERRAT Franck – M. RIGAUD Denis – M. GAILLARD Bruno – Mme PONCET Florence – Mme DEGRANGE Valérie – Mme BIGEARD Natacha – M. MURE Julien – Mme DUBOIS Christelle – M. MEYER Sébastien – M. RAILLET Anthony – Mme BONNAT Laura – Mme MONIN Oriane – Mme BESSONE Esther – Mme CHARNAY Sabrina – M. BATAILLARD Kévin – M. MARECHAL Romain, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : M. MONTERRAT Raphaël a donné pouvoir à Mme PACCAUD Christine, M. RETY Jean-Pierre a donné pouvoir à M. VERNOUX Bertrand, Mme FONTIMPE Catherine a donné pouvoir à M. GAULIN Christian, Mme CATHERIN Charlene a donné pouvoir à Mme CHARNAY Sabrina.

Secrétaire : M. MARECHAL Romain

QUESTIONS DEBATTUES

- 1/ Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 1/ Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 2/ Approbation du Conseil Municipal du 05 juin 2026
- 3/ Redevance d'Occupation du Domaine Public : Orange
- 4/ Salles communales : modification de la délibération n°562023
- 5/ Participation communale 2025/2026 - Contrat d'association avec l'OGEC
- 6/ Frais de scolarité 2025/2026 : facturation des élèves domiciliés à l'extérieur fréquentant le dispositif ULIS
- 7/Aide à l'investissement
- 8/ Compte rendu des commissions communales
- 9/ Décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du Conseil Municipal
- 10/ Informations diverses
 - Résultats du tirage au sort jurés d'assises

- Emplois estivaux
 - Remerciements
 - Dates des prochaines réunions/manifestations
 - Composition du bureau d'association
 - Renouvellement de la CCID
 - Recrutement d'un nouveau Directeur des Services Techniques
 - Registre des personnes vulnérables
- 11/ Huis clos : vente de parcelles

Monsieur le Maire fait part des pouvoirs donnés par :

Monsieur le Maire fait part des pouvoirs donnés par :

- Monsieur MONTERRAT Raphaël, adjointe au Maire à Madame Christine PACCAUD,
- Monsieur RETY Jean-Pierre, conseiller municipal à Monsieur VERNOUX Bertrand,
- Madame FONTIMPE Catherine, conseillère municipale à Monsieur GAULIN Christian,
- Madame CATHERIN Charlene, conseillère municipale à Madame CHARNAY Sabrina.

1^{ère} QUESTION

DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire rappelle qu'au début de chaque séance, le conseil nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 cette nomination doit se faire en principe au scrutin secret sauf si le conseil décide à l'unanimité le contraire, par une élection à la majorité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DESIGNER M. MARECHAL Romain, secrétaire de séance.

2^{ème} QUESTION

APPROBATION DE LA SEANCE **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026**

Monsieur le Maire évoque les principaux points traités au cours de la séance du 05 juin 2026 et soumet le procès-verbal à l'approbation du Conseil Municipal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le procès-verbal de la séance tenue le 05 juin 2026.

3^{ème} QUESTION

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : ORANGE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29,

Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment son article L. 47,

Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Monsieur le Maire explique que suite à de nombreux changements dans le recouvrement de la redevance d'occupation du domaine public, la société Orange est redevable de RODP depuis plusieurs années.

La législation nous permet de demander la rétroactivité des sommes depuis 2022.

Le Maire propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de demander la rétroactivité des sommes dues depuis 2022 selon les tarifs maximum en vigueur,
- DECIDE d'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications, à savoir, pour 2026 :
 - 49,11 € par kilomètre et par artère en souterrain,
 - 65,49 € par kilomètre et par artère en aérien,
 - 32,74 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (cabine notamment).

Il est précisé qu'une artère correspond à un fourreau contenant, ou non, des câbles (ou un câble en pleine terre) en souterrain et à l'ensemble des câbles tirés entre deux supports.

- DECIDE de revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics,
- DECIDE d'inscrire annuellement cette recette au compte 70323,
- DECIDE de charger le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

4^{ème} QUESTION

SALLES COMMUNALES : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°562023

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux qu'une délibération de décembre 2023, relative aux tarifs applicables pour la location des salles communales avait été approuvée.

Afin de tenir compte de l'évolution des constructions, Monsieur le Maire propose aux conseillers de compléter cette délibération en appliquant un tarif de location pour la location de la salle dédiée à la pratique musicale attenante au Pôle Culturel, et en précisant que sur décision de Monsieur le Maire, les utilisateurs pourront bénéficier de la gratuité des salles.

Après avoir rappelé les tarifs applicables depuis le 1^{er} janvier 2023,

Considérant la délibération du 18 septembre 2015 relative aux tarifs des salles communales,

Considérant la délibération n°532021 du 10 décembre 2021 relative aux modalités de location des salles – complexe Limorin,

Considérant la délibération n°602022 du 10 novembre 2022 relative à la fixation de nouveaux tarifs au 1^{er} janvier 2023,

Considérant la délibération n°562023 du 08 décembre 2023 relative à la fixation de nouveaux tarifs au 1^{er} janvier 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PRECISE que les délibérations précédentes sont annulées,

- DECIDE d'appliquer un tarif de location à la salle dédiée à la pratique musicale attenante au Pôle Culturel de 250 € annuel et précise que le ménage sera effectué par la commune,
- PRECISE que les autres tarifs de locations, d'utilisation récurrente des salles communales et des tarifs de ménage applicables depuis le 1^{er} janvier 2023 restent inchangés, comme présentés en annexe,
- PRECISE que « sur décision de Monsieur le Maire, les utilisateurs pourront bénéficier de la gratuité des salles ».

5^{ème} QUESTION

PARTICIPATION COMMUNALE 2025/2026 – CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'OGEC

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que notre commune est liée à l'école privée Sainte Madeleine de Replonges par un contrat d'association.

En vertu de ce contrat, la commune verse chaque année scolaire un montant de participation à l'OGEC, association gestionnaire de l'école privée correspondant au coût d'un élève de l'école publique multiplié par le nombre d'élèves de l'école privée résidant sur notre commune.

Notre commune verse plusieurs acomptes au cours de l'année scolaire et le solde dû au titre du contrat d'association est déterminé chaque année en fonction du coût d'un élève de l'école publique.

Monsieur le Maire présente ainsi les modalités de calcul.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les modalités de calcul ainsi présentées, le coût d'un élève de l'école publique ainsi déterminé et le montant à verser au titre du contrat d'association,
- AUTORISE Monsieur le Maire à verser les sommes dues au titre du contrat d'association pour l'année scolaire 2025/2026 à l'OGEC.

6^{ème} QUESTION

FRAIS DE SCOLARITE 2025/2026 : FACTURATION DES ELEVES DOMICILIES A L'EXTERIEUR FREQUENTANT LE DISPOSITIF ULIS

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que depuis septembre 2024 un dispositif ULIS a été ouvert et a accueilli jusqu'à 10 élèves au cours de l'année scolaire.

Dans ces 10 élèves, 6 ne résident pas sur notre commune.

En vertu, de l'article L212-8 du code de l'éducation, notre commune peut solliciter les communes de résidence de ces élèves pour leur demander une participation financière au titre de cette scolarité.

Les conseillers municipaux se voient donc présenter les modalités de calcul du coût d'un élève fréquentant le dispositif ULIS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les modalités de calcul du coût d'un élève fréquentant le dispositif ULIS,
- PRECISE que le coût d'un élève de 522.44 € pour l'année scolaire 2025/2026 correspond à la participation qui sera réclamée auprès des communes de résidence,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une participation des communes de résidence des élèves fréquentant le dispositif ULIS de notre école publique.

7^{ème} QUESTION

AIDE A L'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire présente les investissements réalisés par :

- L'EGR Gym, au vu de la facture :
Table de saut de 5 430.00 € TTC
L'aide de la commune s'élève donc à 50 % de 5 430.00 € soit 2 715.00 €
- L'EGR Tir à l'arc, au vu des factures acquittées :
Matériel sportif de 2 615.00 € TTC
L'aide de la commune s'élève donc à 50 % de 2 615.00 € soit 1 307.50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une subvention de 2 715.00 € à verser à l'EGR Gym,

- DECIDE l'attribution d'une subvention de 1 307.50 € à verser à l'EGR Tir à l'arc,
- PRECISE que ces dépenses seront imputées au compte 65748, inves, 3272.

8^{ème} QUESTION

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES

Chaque commission, réunie depuis le précédent conseil, présente le compte rendu de ses travaux.

Commission Voirie/Assainissement

Concernant la rue du Chemin Vieux, le chantier touche désormais à sa fin. Il reste encore les travaux de marquage au sol. Les plantations sont quant à elles prévues plutôt en fin d'année, dans une période plus favorable à la reprise des végétaux.

Pour la rue de la Madone, le chantier s'est globalement bien déroulé et a respecté les délais annoncés.

Comme pour la rue du Chemin Vieux, les plantations interviendront plutôt en fin d'année. L'enrobé a été réalisé aujourd'hui et au vu des conditions climatiques, la route ne sera pas réouverte à la circulation avant quelques jours.

Les travaux de reprise de voirie au chemin des Maumes ainsi qu'à l'impasse des Maumes sont actuellement en cours.

Ces différentes interventions seront suivies d'une campagne de PATA (Point-à-Temps Automatique), dont la programmation dépendra des conditions météorologiques afin de garantir une mise en œuvre dans les meilleures conditions.

Dans les prochains jours, les travaux d'assainissement vont reprendre dans la rue du Pain Milieu, en zone d'activité Combe de Veyle.

Commission Environnement

Le mercredi 13 mai, la commission a procédé à la distribution des plantes à massif aux bénévoles qui participent au fleurissement de la commune.

Monsieur le Maire et l'adjoint en charge de la commission environnement tiennent à les remercier pour leur engagement et leur contribution à l'embellissement de notre cadre de vie.

Par ailleurs, même si cela peut paraître un peu prématuré, Noël approche à grands pas ! La commission a validé un nouveau module 3D qui viendra agrandir la famille des décorations déjà présentes dans la commune, et qui sera probablement installé sur le rond-point des escargots, un renne majestueux qui mesure 3 mètres 14.

Bibliothèque

Madame l'adjointe en charge des relations avec la bibliothèque accompagnée de la deuxième représentante de la mairie ont participé à la réunion des bénévoles de la Bibliothèque le 27 mai dernier.

Le rapport d'activité de la bibliothèque pour l'année 2025 leur a été présenté et transmis.

En résumé, notre bibliothèque se porte bien avec une fréquentation stable qui compte environ 750 usagers représentant 6 000 visites sur l'année.

Les livres sont, chaque année en partie renouvelés.

Les permanences, animations mais aussi tout le travail administratif et de mise en rayon sont assurés par une équipe de 15 bénévoles dynamiques qui ne demande qu'à s'agrandir !

Cette année, un nouveau créneau d'ouverture de la bibliothèque a été mis en place le premier mercredi de chaque mois de 14h30 à 16h30.

Des animations et événements sont organisés tout au long de l'année, avec notamment sur le deuxième semestre 2026, le samedi 26 septembre de 9 h 30 à 12 h 00, la venue d'une intervenante / conteuse pour les contes autour du livre pour enfants « Bonjour Bestioles » Cette animation est financée par notre commune.

Le mercredi 21 Octobre aura lieu un spectacle tout public à 17h à la salle Polyvalente financé par la Communauté de Communes Bresse et Saône

Le vendredi 30 octobre, la bibliothèque accueillera, Melissa Da Costa, romancière dans le cadre de la semaine du deuil.

Pour information, la bibliothèque sera fermée cet été du 10 au 31 août 2026.

Commission Vie associative

Début juin, madame l'adjointe en charge de la vie associative a rencontré la conseillère numérique et le coordinateur départemental afin qu'ils présentent le bilan des interventions de la conseillère sur l'année 2025, en détaillant l'âge des bénéficiaires et les thématiques abordées.

Pour information, ce dispositif était financé pour moitié par la communauté de communes Bresse et Saône et pour l'autre moitié par notre commune, mais bénéficiait de subventions importantes de l'Etat. Ces subventions pour l'accompagnement numérique à la

population seront drastiquement diminuées à partir de novembre 2026 et ce dispositif, en l'état actuel, ne pourra être maintenu. Une réflexion sera donc engagée.

Une réunion a eu lieu le 20 mai dernier avec les représentants de nos associations musicales pour une visite des nouveaux locaux et des discussions sur les besoins en termes d'aménagement et de mobilier.

Un planning prévisionnel d'utilisation a été établi avec les associations concernées.

La mise à disposition de la salle est prévue à partir de septembre et une convention de mise à disposition des locaux sera établie avec les associations utilisatrices.

La commission association s'est aussi réunie le 16 juin, successivement pour deux réunions.

La première était relative à la réunion du planning des salles sportives partagées pour la saison 2026-2027.

La deuxième réunion portait sur l'organisation de la randonnée Découverte du Patrimoine qui aura lieu le dimanche 20 Septembre.

Cette année, il s'agira non pas d'une randonnée Solidaire, mais d'une randonnée de 8km avec des étapes sur des sites patrimoniaux de la commune pour découvrir les lieux et leur histoire (notamment la Chapelle de la Madeleine, la Mairie qui sera ouverte au public, et la ferme du Putet). La commission information/communication travaille sur la réalisation d'un flyer.

Pour l'organisation et l'encadrement de cette randonnée nous aurons besoin de votre aide à tous.

Pour information, deux assemblées générales auront lieu prochainement, celle de l'USR Foot ce samedi 27 juin, qui célébrera aussi les 20 ans de leur Victoire en Coupe de l'Ain, et celle du FRBB (basket-Ball) le jeudi 2 juillet.

Commission Urbanisme

Monsieur l'adjoint en charge de l'urbanisme informe les conseillers que la commission qui instruit les dossiers se réunit régulièrement et traite en moyenne une trentaine de dossiers.

Commission information/communication

La commission information/communication s'est réunie le 11 juin pour élaborer le premier Replong'info de ce mandat. La distribution devrait avoir lieu dans les quinze premiers jours de juillet.

Commission scolaire

L'actualité des écoles est liée aux conditions climatiques, car notre département est actuellement classé en vigilance orange canicule.

Le directeur d'école nous a interpellé lundi matin, la température dans certaines classes dépassant les 31 degrés. Ces températures extrêmes entravent le bon déroulement des activités dans les écoles.

De ce fait, il a été décidé de fermer l'école le lundi et mardi après-midi et cette mesure a été étendue à tous les après-midis de la semaine. L'école a suggéré aux parents de garder les enfants chez eux.

Un service minimum d'accueil a été maintenu et les enfants concernés par cet accueil ont été pris en charge par les enseignants, et notre personnel, soit à l'école soit dans les locaux du centre de loisirs et garderie climatisés.

L'école privée n'a pas procédé à de fermeture mais a autorisé les familles à garder leurs enfants. Nous lui avons offert la possibilité de se replier au pôle culturel.

Pour les enfants qui restaient à l'école toute la journée, l'AREPP a organisé un service de cantine au pôle culturel.

Nous ne pourrions pas faire l'impasse d'étudier la rénovation du bâtiment scolaire adapté au changement climatique.

La commission scolaire a été conviée au dernier conseil d'école de l'école publique le 19 juin dernier.

Pour information, à ce jour, 35 CM2 (contre 44 l'année dernière) quitteront l'école et 25 Petite Section sont inscrits (contre 33 en 2025).

A ce jour, 263 élèves sont inscrits contre 270 en 2025, 5 inscrits dans le dispositif ULIS, 82 élèves en maternelles, 107 élèves en cycle 1 et 74 élèves en cycle 2.

Il y aura peu de mouvements dans l'équipe enseignantes, seulement 2 départs mais leurs remplaçants ne sont pas encore connus.

Malheureusement, il y a deux enseignantes actuellement en arrêt maladie.

Notre ATSEM actuellement en congé maternité, retrouvera son poste en septembre, elle a été remplacée par une personne qui a donné toute satisfaction.

L'école renouvelle l'accueil d'une assistante anglaise

La remise des calculatrices à tous nos CM2 se déroulera ce vendredi à 10h30 en mairie.

Les CE2 de l'école privée se sont vu remettre leur permis piétons le 12 juin dernier.

Compte tenu de la canicule, le sou des écoles reporte la kermesse qui se tiendra le vendredi 3 juillet mais maintient le concours de pétanque du vendredi 26 juin.

L'école privée organise sa fête de l'école ce dimanche 27 juin de 9h à 12h.

Le centre de loisirs CAREL ouvrira ses portes pour la saison estivale à compter du lundi 06 juillet.

9^{ème} QUESTION

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire présente les décisions qu'il a prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT, lui donnant délégation pour la durée de son mandat, pour prendre et exécuter en son nom certaines décisions, sans consultation préalable du Conseil Municipal.

Peinture – Salles école

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour la réfection de deux salles dans le bâtiment de l'école publique primaire pour un montant de 4 272.72 € HT soit 5 127.26 € TTC auprès de la société de plâtrerie peinture Gabin Rety.

Sortie de toiture – Chaufferie Salle Limorin

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour l'installation d'une sortie de toiture sur le toit de la Salle Limorin pour un montant de 590.00 € HT soit 708.00 € TTC auprès de l'entreprise GUERIN.

Table – Salle de réunion Mairie

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour l'achat et l'installation d'une table de réunion pour une salle en mairie pour un montant de 1 193.50 € HT soit 1 432.20 € TTC auprès d'Espace et Fonction.

Extension et modernisation éclairage public – Rue du Clos

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour l'extension et la modernisation de l'éclairage public, Rue du Clos pour un montant restant à charge de notre commune de 37 041.99 € auprès du SIEA.

Portes – Salle Limorin

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour le remplacement des deux portes d'entrée et la réparation de la sortie de secours de la Salle Limorin pour un montant de 8 147.98 € HT soit 9 777.58 € TTC auprès de Cruz Fermetures.

Portes et habillage de portes – Salle Limorin

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour le remplacement d'une porte de placard extérieur et l'habillage de bas de portes à l'école pour un montant de 1 167.60 € HT soit 1 401.12 € TTC auprès de Cruz Fermetures.

Repérage pour numérotation - Cimetière

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour de plaques de numérotation pour numérotter les allées du cimetière pour un montant de 633.75 € HT soit 760.50 € TTC auprès de la SARL BERRYGRAPHIC'S.

Boîtes aux lettres - Associations

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis l'achat de trois modules de boîtes aux lettres à installer sur trois sites pour des associations pour un montant de 1 365.51 € HT soit 1 638.61 € TTC auprès de la société FOUSSIER.

Point à Temps Automatique – Commune

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour la réparation des chaussées au PATA pour un montant de 14 708.40 € HT soit 17 650.08 € TTC auprès de l'entreprise DEGATA.

Décoration illuminations

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour la fourniture d'une décoration de Noël pour un montant de 4 005.50 € HT soit 4 806.60 € TTC auprès de la société BLACHERE.

10^{ème} QUESTION

INFORMATIONS

Résultats du tirage au sort jurés d'assises

Monsieur le Maire fait part de la liste des jurés d'assises pour cette nouvelle session :

- Madame BOISSON Véronique,
- Madame CHARVET Nelly
- Monsieur CONTET Didier
- Monsieur DE ALMEIDA Stéphane
- Madame GOUJON Monique
- Madame LEDUC Thi Hong
- Madame MAITRE Caroline
- Madame PELCHE Rebecca
- Madame RENAULT Caroline

Emplois estivaux

Monsieur le Maire indique aux conseillers que la commune a recruté un jeune replongeur pour travailler au service technique cet été, Tiago CRUZ qui travaillera du 29 juin au 31 juillet 2026.

Remerciements

Monsieur le Maire fait part des remerciements :

- de l'Alerte de Replonges pour la construction d'une nouvelle salle adaptée à la

pratique musicale et pour le soutien financier apporté par notre commune à travers les subventions versées,

- de la Maison Familiale Rurale de Charentay pour la subvention allouée par la commune,
- du Foyer Musical pour le versement de la subvention annuelle allouée à leur association.

Dates des prochaines réunions

Monsieur le Maire indique que :

- La cérémonie de passation de commandement du SLIS de REPLONGES aura lieu le samedi 11 juillet 2026 à 17h, Place de la Paix.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le 18 septembre 2026 à 19h.

Composition du bureau d'association

Monsieur le Maire donne la nouvelle composition du bureau de CAREL

Vice-présidents : Benoit GORSSE et Célestin MOREL

Trésorier : Ludovic RABUEL

Trésorier adjointe : Mélina FICHET

Secrétaire : Anaïs HAMEL

Secrétaire adjointe : Camille SOULET

Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire fait part de la liste définitive des membres de la CCID désignés par le directeur départemental des finances publiques

Recrutement d'un nouveau Directeur des Services Techniques

Monsieur le Maire informe les conseillers que Monsieur Cédric CAILLE vient d'être recruté en qualité de nouveau directeur des services techniques.

A compter du 1^{er} septembre 2026, il sera en tuilage avec le Directeur des Services actuel qui sera en retraite progressive jusqu'au 1^{er} décembre 2026, date à laquelle il a fait valoir ses droits à la retraite.

Registre des personnes vulnérables

En raison des conditions climatiques actuelles, monsieur le Maire informe les conseillers que la mairie a ouvert un registre sur lequel les personnes vulnérables peuvent se faire connaître.

Les personnes bénévoles qui le souhaitent peuvent contacter ces personnes pour s'assurer de leur bon état de santé.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 05 minutes.